



Citoyens pour la transition et la reconversion énergétique

Engager la transition énergétique citoyenne en Uzège

11 octobre 2024 – EHPAD Les Cistes – St. Quentin-la-Poterie



G. aurem *J. Vauho*

[Signature]

THC



Citoyens pour la transition et la reconversion énergétique



Assemblée Générale Ordinaire

11 octobre 2024

EHPAD Les Cistes – St. Quentin-la-Poterie

RV

GOLF

JMC



Ordre du jour

Accueil, émargement, appréciation du quorum

Désignation d'un bureau de séance

- Exercice Social arrêté au 31 mars 2024
- Présentations et votes :
 - ☐ Rapport de gestion
 - ☐ Compte de résultat
 - ☐ Bilan
- Quitus aux administrateurs de CITRE- la coopérative
- Affectation du résultat
- Observations du CONSEIL DE BIENVEILLANCE
- Renouvellement de 1 membre du conseil coopératif
- Interventions de Elsa Mellon et Simon Cossus - Enercoop Languedoc-Roussillon et échanges avec les coopérateurs sur les perspectives et orientations de CITRE-la coopérative

CBF JNC



Désignation d'un bureau de séance

L'Assemblée Générale se tient avec 81 coopérateurs présents ou représentés
(45 personnes présentes et 36 pouvoirs enregistrés).

Ces coopérateurs sont porteurs de 256 parts sociales
(sur un total de 620 parts sociales détenues au 30/09/2024).

Le quorum est atteint car dépassant 1/5 du nombre de parts sociales.

Deux scrutateurs sont nommés : Gabrielle Vanhoutteghem et Jean-Marie Chanabé
Une secrétaire de séance : Catherine Tauveron

SV

CBdF.



La coopérative en chiffres

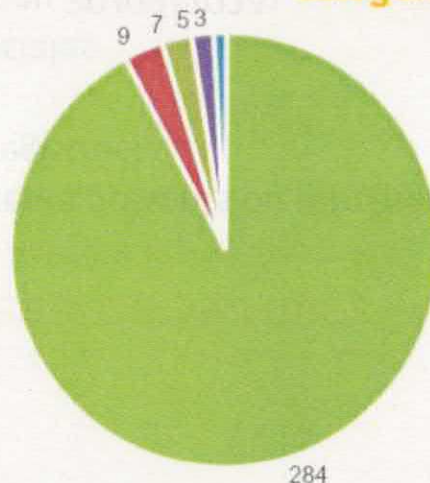


Commune de Collias

309

c'est le nombre de coopérateurs.trices au 31/03/2024
Mais seulement 2 de plus sur l'exercice 23/2024

Répartition des coopérateurs par catégorie



- Les contributeurs
- Les porteurs
- Les bénéficiaires
- Les apporteurs de biens
- Les acteurs publics

BoF. JNC



La coopérative en chiffres



187 936 €

Ce sont les actifs immobilisés

626

(31 300 €)

C'est le nombre de parts sociales

258 866 €

C'est le montant des retombées
économiques locales

96 750 €

C'est le nombre de
Comptes courants associés

183

C'est le nombre de CCA
à rembourser

SV

CR/F

JMC



La coopérative en chiffres

3

c'est le nombre de commissions
thématiques

(Finances, communication,
Auto-consommation collective)

10

c'est le nombre de réunions du
Conseil coopératif

**Mais Citre la coopérative c'est
aussi des bénévoles qui
s'activent, sans intérêt
personnel, pour le bien
commun**

9

C'est le nombre de membres
siégeant au Conseil coopératif





CITRE bilan 2023-24

Installations en activité au mois de mars 2024



École de Sanilhac-Sagriès



Maison Grand Site Russan



École de Collias



Gecklogis à Sanilhac



Foyer de Garrigues Ste...



École de Dions

706 000 kWh

C'est la production des
7 installations (138 kWc)
Depuis février 2018 au 31 mars 2024



Ateliers relais à Théziers

CBol/E

ln

JMC



Rapport d'activités

GOLF JMC

Les temps forts

- Recrutement de Marie Fajardo en soutien administratif 3 heures par semaine
- Démission de Magali Charmasson de la présidence
Merci à elle pour son investissement total
Interim confié à Lydie Defos du Rau
- Nous avons quitté le local de la rue Ferdinand Roybet (Juin 2024)



gv
C. B. F. JMC



S'évaluer, se stimuler, s'inspirer et inspirer

- Révision Coopérative
- Voyage d'étude dans la Drôme
- Animation d'une table ronde sur l'énergie à la Fête des Possibles (Belvezet)
- Information sur l'auto-consommation collective par Elsa Mellon de ACTTE/Enercoop



Projets d'installation avec prise de contact sans suite (à ce jour) :

- École de Sainte-Anne (Uzès)
- Mairie de Euzet-les-bains
- Département du Gard (Collèges)

IV

CBdF

JMC



Projets d'installation ayant fait l'objet d'une étude, mais n'ayant pas aboutis :

- **MEDUZ :**

- Projet d'installation en ACC sur le toit de l'outil de production

- **Commune de Fournès :**

- Projet d'installation en ACC sur le toit de l'école pour alimenter École, Mairie, salle polyvalente

- **Sanilhac-Sagriès :**

- Projet ACC sur une ancienne décharge qui est devenu un projet de revente confié à EDF ENR

CBdF Jw
Jmc

Projets à l'étude :

- École de Vallabrix
- EHPAD Les Cistes, Saint Quentin La Poterie
- Centre social intercommunal Pierre Mendès France,
de Saint Quentin La Poterie

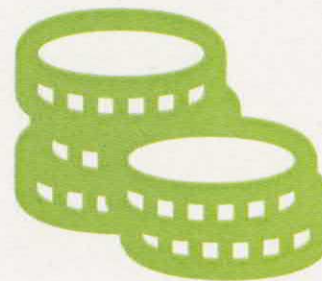
JW

CBdF

JMC



Le rapport financier



avec notre comptable :

José Castaneda de MLA EXPERTS

CBol/F
JMC



Le bilan

du 01/04/2023 au 31/03/2024

ACTIF

Actif immobilisé.....187 936 € (204 272 €)
dont installations.....170 863 € (202 799 €)

Actif circulant.....64 330 € (55 383 €)
dont valeurs immo. Placement..42 618 € (22 092€)
et disponibilités.....13 789 € (22 744 €)

TOTAL ACTIF.....252 267 € (241 284

PASSIF

Capitaux propres.....95 156 € (90 161 €)
dont Capital Social.....30 450 € (30 400 €)
et Résultat de l'exercice.....8 586 € (- 9 059 €)
et Subvent. Investissement...64 526 € (68 167 €)

Dettes.....157 110 € (169 494 €)
dont dettes financières.....130 410 € (148 946 €)

1-Emprunts à la banque15 931 € (29 432 €)
2-Comptes Courant Associés114 479 € (119 514 €)
3-Dettes Fournisseurs.....26 700 € (20 548 €)
4-Dettes Fiscales & sociales.....5 081 €

TOTAL PASSIF.....252 267 € (241 284

Handwritten signature and initials
JMC



Le compte de résultats du 01/04/2023 au 31/03/2024

RÉSULTAT

Production vendue.....28 122 € (21 257 €)
Charges d'exploitation.....10 615 € (9 067 €)
Dotation Amortissement.....10 963 € (11 971 €)
Résultat d'exploitation.....7 460 € (610 €)

RÉSULTAT COURANT

Charges financières.....2 867 € (4 937 €)
Résultat avant impôts.....5 125 € (-4 246 €)

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels (subv).... 3 641 € (3 641 €)
Charges exceptionnelles.....180 € (8 454 €)
Résultat exceptionnel.....3 461 € (-4 813 €)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice.....8 586 € (-9 059 €)

G3dF
JMC



On vote ?

1 personne = 1 voix

1 procuration par personne

Approbation du rapport d'activité présenté par Lydie Defos du Rau

Nombres de votants : 81

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : Adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport de gestion présenté par José Castaneda

Nombres de votants : 81

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : Adopté à l'unanimité.

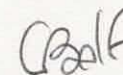
Approbation du rapport financier présenté par José Castaneda

Nombres de votants : 81

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : Adopté à l'unanimité.



JMC



On vote ?

1 personne = 1 voix

1 procuration par personne

Le résultat de l'exercice s'élève à 8586 €. Les excédents de l'exercice de la SCIC sont affectés en report à nouveau dans l'exercice avril 2024 - mars 2025.

Approbation de l'affectation du résultat proposée par le Conseil Coopératif

Nombres de votants : 81

Pour : 81

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

Quitus donné aux administrateurs de Citire- la Coopérative

Nombres de votants : 81

Pour : 81

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

CB/F 
JMC



Renouvellement de 1 membre au conseil coopératif suite au départ de Magali Charmasson juillet 24.

Vote à bulletin secret

Statuts Article 20 : durée et indemnités

Les membres du conseil coopératif sont renouvelables par moitié tous les 3 ans.
Dernier renouvellement à l'AG de octobre 2023

- 1 Siège à pourvoir

Magali Charmasson
(démission du CC et du poste
de présidente en juillet 2024)
À pourvoir jusqu'à 10/2026

- Les 8 membres actuels:

Dominique Claret
Lydie Defos du Rau
Matthieu Henry
Denis Méjean
Daniel Nicolas
Philippe Pourchet
Simon Subtil
Philippe Tiébot

- Les Candidat.e.s

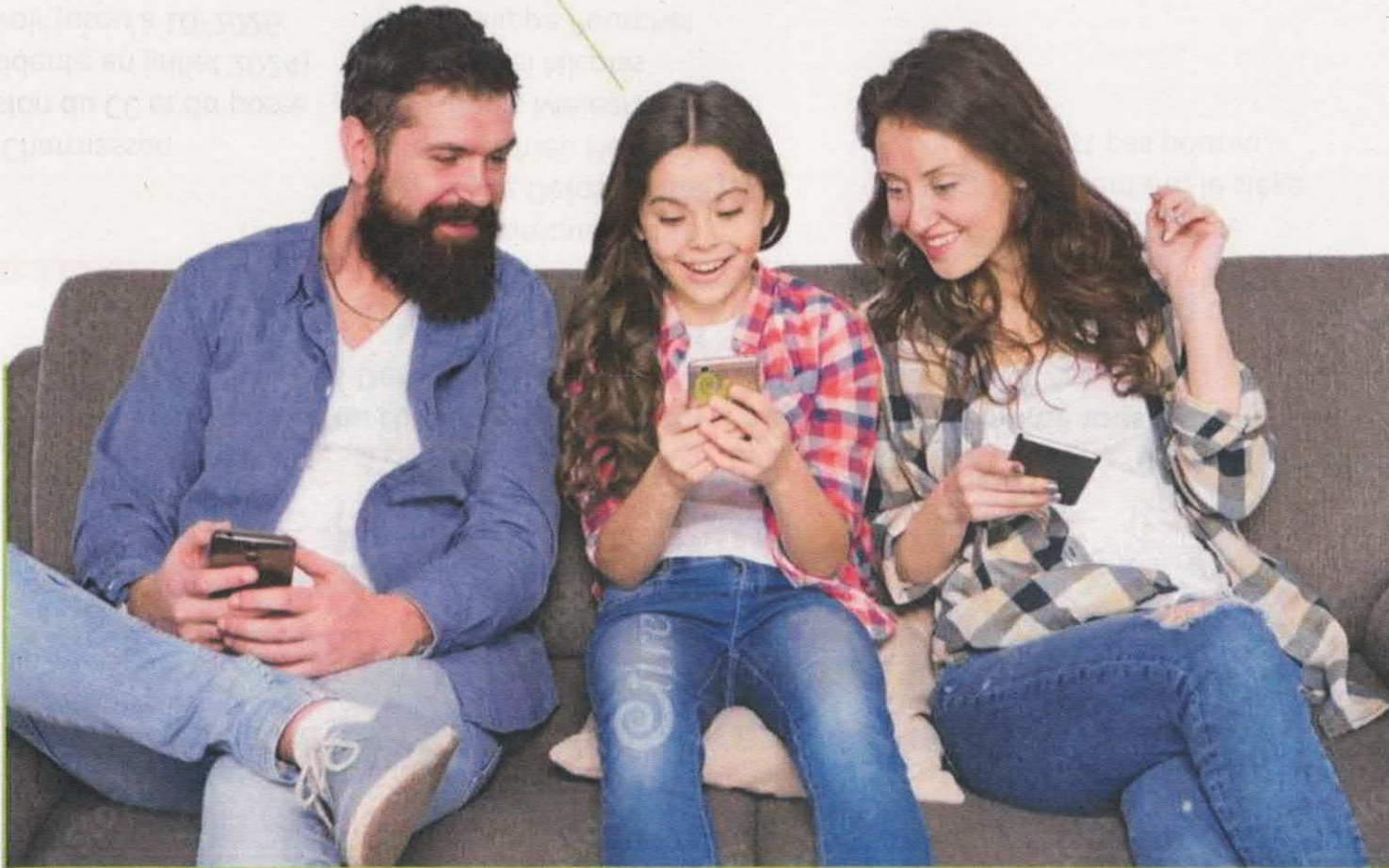
Personne ne se
présentant, le siège
n'est pas pourvu.

gV
CBolf

JMC



*on fait un super boulot chez CITRE
Vous pourriez nous rejoindre
et nous donner un coup de main !*





Rapport du conseil de bienveillance

Présenté par Catherine Tauveron
Membre du CA de CITRE-l'association

W

Bdf

JMC



Rapport du conseil de bienveillance de la coopérative CITRE sur la période du 1^{er} Avril 2023 au 31 Mars 2024.

Selon l'article 24 des statuts de la SCC-SAS à capital variable CITRE-la coopérative, le conseil de bienveillance, composé des membres de l'association CITRE, formule les observations suivantes :

1. Les valeurs spécifiées dans le préambule des statuts de la coopérative ont été respecté

- **Ancrage local**
- **Finalité collective et non spéculative**
- **Gouvernance démocratique et participative**
- **L'écologie et la pédagogie**

Un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif, l'intégration sociale, économique et culturelle dans un territoire déterminé par son objet social.

2. L'objet social spécifié dans l'article 4 a été respecté

- Fournisseur d'énergie 100% renouvelable et 100 % coopératif
- **L'accompagnement de tout type de projet ayant pour objectif la transition énergétique sur le territoire pays de l'Uzège- Pont du Gard**
- **La promotion et le soutien des modèles coopératifs et citoyens de production d'énergies renouvelables, d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique**
- La sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation aux trois axes du scénario Négawatt ainsi qu'aux enjeux du changement climatique
- Plus généralement la mise en œuvre de toute activité annexe, connexe ou complémentaire s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toute opération civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, utile à la réalisation de son objet social

3. La convocation, le déroulement et les procès verbaux établis par le conseil coopératif sont jugés satisfaisants et conformes aux statuts

CBdF JMC



Perspectives

**Développement des Énergies renouvelables,
entre promesses, contraintes réglementaires et
projets de territoire.**

Interventions de Elsa Mellon, Coopérative ACTTE,
et de Simon Cossus, Directeur général Énercoop
Languedoc-Roussillon :



**Échanges avec les coopérateurs sur les perspectives de l'énergie citoyenne
et de la coopérative Citre.**

JW

CB04

JMC

03012 2nd
DM

**Assemblée générale
CITRE**



**Développement des EnR :
entre promesses, contraintes réglementaires, et projets de territoire**



0301F J&J Inc

Qui sommes nous ?

- **Simon Cossus** - Directeur Général Enercoop Languedoc-Roussillon
- **Elsa Mellon** - Chargée de projets dans le département du gard
ACTTE - Enercoop



JW

CBdF

JMC

De quoi allons nous parler ?

- Cadre réglementaire - que dit la loi APER ? (5')
- Contexte photovoltaïque et marché de l'électricité (10')
- Comment s'approprier les questions d'énergie et faire des projets renouvelables, un projet de territoire ? (5')

(BdF) Jw
Jmc

Eléments de contexte

la loi n° 2015-992 du **17 août 2015** sur la transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que la loi n° 2019-1147 du **8 novembre 2019** relative à l'énergie et au climat, fixent des objectifs ambitieux.

- Ces lois indiquent que la France devra atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et que d'ici 2030, les énergies renouvelables devront représenter au moins **33 %** de la consommation énergétique totale et **40 % de la production d'électricité nationale**.

CBLF JMC

La loi APER

La loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables), promulguée en **mars 2023**, a pour objectif de dynamiser le développement des énergies renouvelables en France, afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique et aux objectifs climatiques.

Les points clés :

1. **Création de zones d'accélération**
2. **Simplification des procédures administratives**
3. **Partage des bénéfices avec les territoires**
4. **Protection de la biodiversité**



CBDF
JMC

Zoom sur les ZAEnr

Les **Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR)** sont des espaces géographiques identifiés en concertation avec les **collectivités locales** et les **acteurs régionaux**, où les projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.) pourront se développer plus rapidement

Critères de Définition

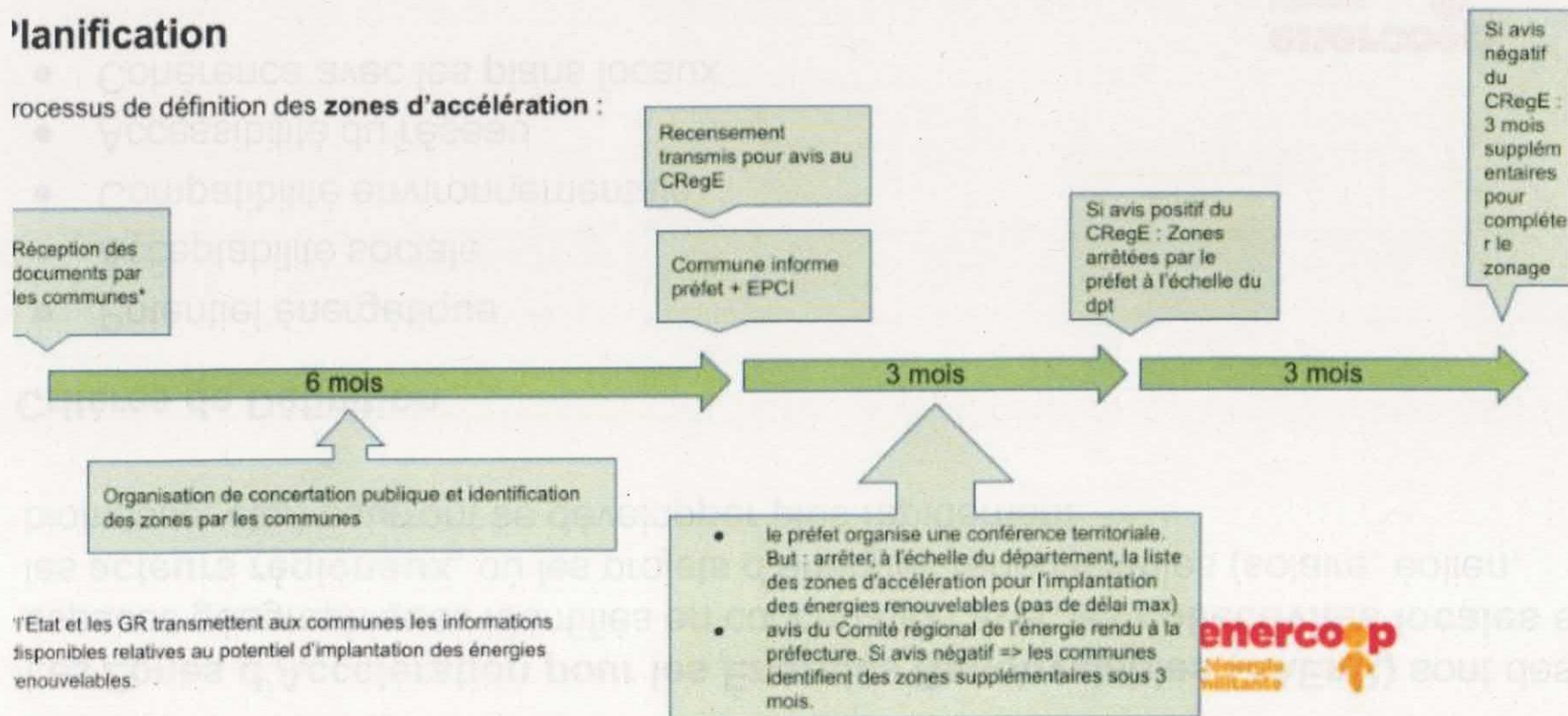
- Potentiel énergétique
- Acceptabilité sociale
- Compatibilité environnementale
- Accessibilité du réseau
- Cohérence avec les plans locaux

Handwritten notes:
JMC
03dF

Quelle temporalité ?

Planification

Processus de définition des zones d'accélération :



Quelles accélérations ?

Procédures d'autorisation environnementale

Priorité aux ZAENR et analyse accélérée (3 mois ou 4 mois)
Fusion des enquêtes publiques

Permis de construire

Réduction des délais de traitement
Encadrement des recours

Raccordement au réseau

Délai maximum et simplification des études (Enedis / RTE)

Dérogation

Possibilité d'obtenir des dérogation (PLU)



JW

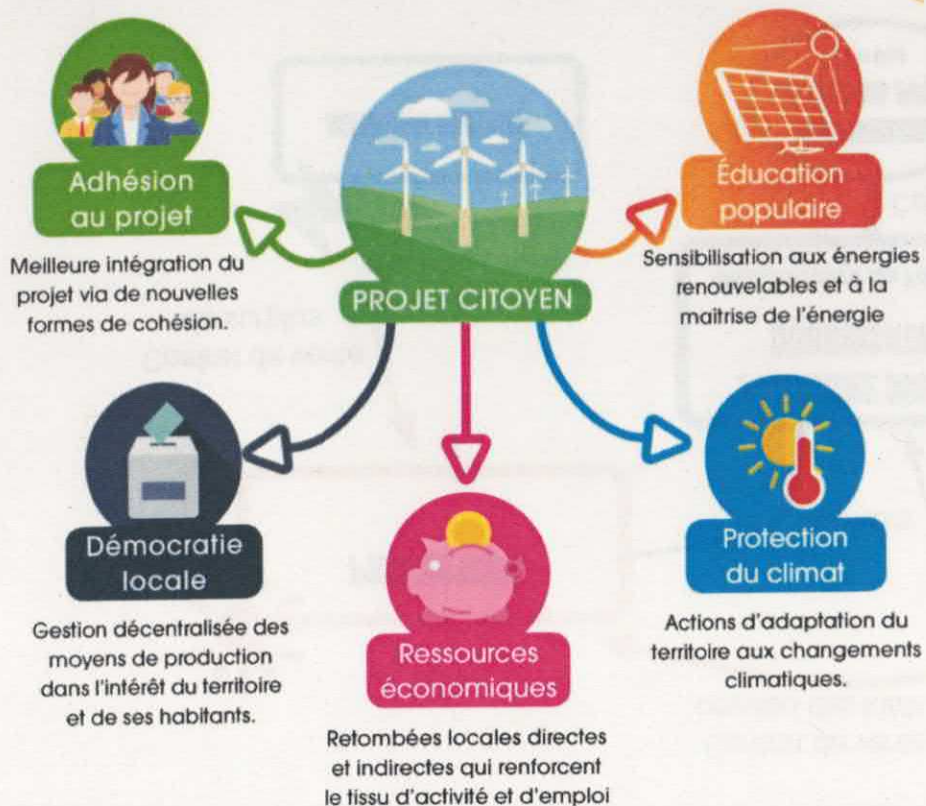
CB/F JMC

Quels impacts sur le territoire ?

Développement des EnR :

entre promesses, contraintes réglementaires, et projets de territoire

L'INTÉRÊT D'UN PROJET CITOYEN POUR LE TERRITOIRE



+ de retombées économiques pour le territoire :

- Création d'emplois,
- Choix de prestataires locaux,
- Investissement citoyen,
- Dividendes.

+ de retombées sociétales :

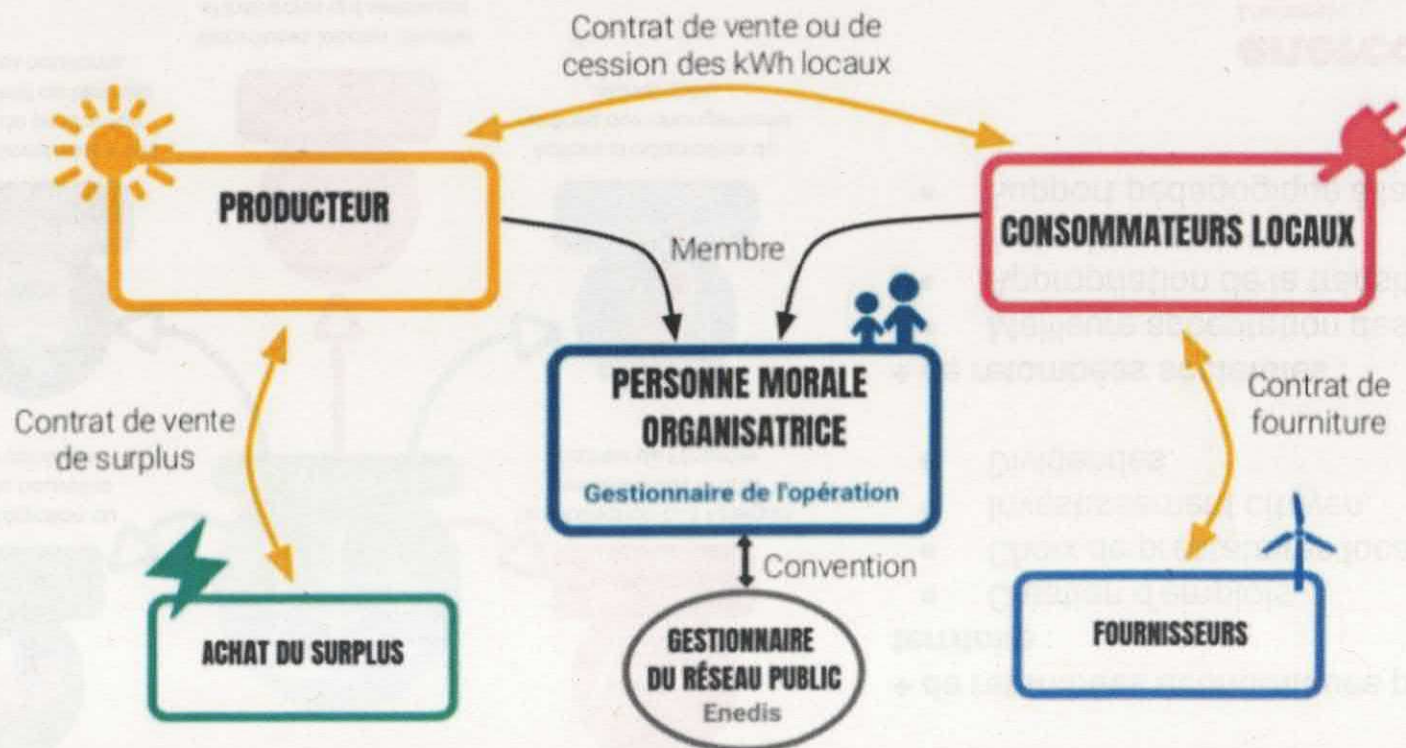
- Meilleure acceptation des projets,
- Appropriation de la transition énergétique,
- Support pédagogique à la sobriété.

Handwritten signature

Handwritten initials

Handwritten initials

L'autoconsommation collective dans les projets d'énergie



militante

19h : Interventions de Elsa Mellon, Coopérative ACTTE, et de Simon Cossus, Directeur général Énercoop Languedoc-Roussillon :

Développement des Énergies renouvelables : entre promesses, contraintes réglementaires et projets de territoire. Échanges avec les coopérateurs sur les perspectives de l'énergie citoyenne.

Elsa Mellon présente le contexte du développement des EnR :

La loi APER vise à accélérer le développement des énergies renouvelables avec pour cap la neutralité carbone en 2050, par l'abaissement de 40% de la consommation des énergies carbonées.

Cette loi induit la création de **Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAER)** que doivent identifier, dans un temps record, et sans ingénierie dédiée (en tout cas dans le territoire de la CCPU et dans une moindre mesure celui de la CCPG) les communes qui ont la main.

Ces communes sont invitées à éviter tous les secteurs classés enjeux moyens ou forts, notamment en terme de biodiversité, mais pas que (radars météo ou militaire également par exemple).

De nombreuses zones ont été déclarées ZAER sans véritables études d'impact sur la biodiversité ni concertations citoyennes.

Pourtant, une fois validées par le Préfet régional, ces sites ont vocation à constituer des secteurs privilégiés pour les opérateurs d'ENR dans la mesure où les procédures administratives seront simplifiées.

Il est à noter que la Loi APER interdit les parcs photovoltaïques de plus de 25 hectares en espaces naturels et forestiers.

Les ZAER peuvent être une façon de préserver les communes face aux opérateurs privés, attirés par les gains potentiels de grosses installations au sol. Les opérateurs se constituent des portefeuilles de chantiers, en promettant des retombées économiques importantes, et parfois illusoires, qu'ils revendront ensuite à de gros opérateurs.

Les collectivités locales, étant à la recherche de nouveaux financements suite à la baisse de leurs dotations, peuvent considérer ces ZAER comme étant une solution pour équilibrer leur budget.

Simon Cossus : toutes les communes ne sont pas en mesure de présenter un projet de développement des EnR et pour l'instant, la production d'électricité en France est de toute façon suffisante pour couvrir les besoins du pays. Les réseaux sont saturés.

Certains projets ne sont pas réalistes ni soutenables, comme celui de Sanilhac qui détruirait 12 ha de garrigues en secteur protégé ou bien pire, celui de Fontarèches et ses 110 hectares (OLD compris).

Il évoque plusieurs pistes :

- Essayer de susciter une réflexion au sein des territoires par les communautés de communes et pas seulement municipalité par municipalité.
- Créer de petits projets adaptés aux territoires, qui profiteront aux habitants par le biais de l'autoconsommation au lieu de voir l'énergie produite, et les retombées économiques, s'échapper vers d'autres territoires comme c'est souvent le cas pour les gros parcs photovoltaïques au sol.
- Exiger que les communes soient partie prenante dans les projets EnR (pas de blanc seing aux opérateurs).

- Faire de la sensibilisation et former les élus aux enjeux du dérèglement climatique.

Simon Cossus se déclare disponible pour assister et faire de la sensibilisation avec et/ou auprès de toute organisation, structure ou municipalité qui le souhaite.

Concernant plus particulièrement le territoire Pays d'Uzès, le problème est que la Communauté de communes n'est pas politiquement sensible aux enjeux de préservation de l'environnement, frileuse, pour ne pas dire opposée à la concertation citoyenne, et que la coopération inter-communale ne va pas de soi.

Le territoire a cependant des enjeux économiques à faire valoir, comme le tourisme notamment, qui profite largement d'un territoire naturel préservé.

Cela nous invite non pas à une opposition systématique aux projets de parcs photovoltaïques, mais à œuvrer pour une approche territoriale pour :

- Bien intégrer l'ensemble des enjeux.
- Peser contre les opérateurs en maîtrisant plutôt qu'en subissant les règles du jeu.
- Optimiser les retombées économiques locales, peut être moins juteuses à court terme, mais plus durables d'un point de vue social, économique et écologique.

On continue autour d'un verre ?



CITRE- la coopérative
4 rue Ferdinand Roybet, 30700 Uzès
contact@citre-coop.com Tel : 07-83-50-59-75

CBOLF. *[Signature]* JMC



l'ACC ?
mon frère y croît !
il prépare l'avenir

